

jour et commandé par une machine à vapeur de quarante chevaux.

Lorsque le maïs est égrené, il passe au nettoyeur qui le débarrasse de la poussière et des impuretés, puis il est monté par un élévateur dans une bache placée au second étage, d'où il est distribué à volonté par des conduits séparés dans les quatorze cuves de trempage. Ces cuves ont une capacité de 750 minots chacune. Quand une cuve est chargée, on couvre le maïs d'eau chaude et on le laisse tremper pendant six jours.

De là un élévateur transporte le maïs aux meules, mais avant d'arriver à celle-ci, il traverse une hélice en toile métallique dont le mouvement de rotation rapide le débarrasse de l'excès d'eau qu'il a entraîné avec lui.

Le grain passe donc par les moulins au nombre de quatre ; et la monture délayée par un courant d'eau qu'elle rencontre au sortir des meules tombe sur les tamis. Ceux-ci sont des espèces de boîtes suspendues à mouvement vibratoire continu de gauche à droite et *vice versa*, ouvertes par un bout et dont le fond est formé d'une toile métallique recouverte d'une toile de soie. Par suite de ce mouvement de va-et-vient, la pâte liquide s'étend sur le tamis ; l'empois et le gluten traversent le tissu de soie et le son épuisé se déverse au bout du tamis dans un puits d'où il est aspiré par une pompe puissante qui l'envoie aux réservoirs à déchets pour être livré à la consommation.

Au sortir des tamis, l'empois et le gluten en suspension dans l'eau sont envoyés dans la chambre de dépôt. Cette chambre a 100 pieds en long et en large. Elle contient 56 auges ou plans légèrement inclinés de 100 pieds de long et 15 pouces de large dans lesquelles est distribuée l'eau chargée d'empois. Par suite de cette légère inclinaison, il se forme un courant peu rapide, l'empois se dépose sur le parcours tandis que l'eau entraîne avec elle le gluten et va se décharger dans les deux réservoirs à ce destinés.

Des plans inclinés, l'empois passe dans des cuves où il est mis en suspension dans l'eau au moyen d'agitateurs mécaniques. Le mélange est pompé et envoyé sur des tamis fins qui retiennent les impuretés, et passes dans les cuves à dépôt. Dans ces cuves au nombre de 64, l'empois ne tarde pas à se déposer pur et blanc. L'eau est enlevée et l'empois est mis à la pelles dans des moules ou boîtes longues (bachots) dont le fond, criblé de trous, est recouvert d'une toile fine. Il s'égoutte là pendant trois ou quatre heures.

Après ce temps on retourne les moules sur une aire en plâtre pour les vider et les blocs d'empois sont coupés en cubes de six pouces en tous sens, que l'on enlève au second étage. Ici les cubes sont rangés sur des chariots que l'on envoie à l'atelier de grattage.

Le lendemain, les cubes ou pains sont grattés sur toutes les faces avec des couteaux bien affilés et

enveloppés dans du papier bleu ou bronzé suivant leur destination. Ceux qui sont enveloppés dans du papier bleu, les plus beaux, seront livrés au commerce sous cette forme. Les autres passeront au blutoir pour être vendus en poudre logée dans des barils.

Les pains sont rangés sur des chariots disposés en étagères. Ces chariots chargés sont dirigés vers l'étude dont la température moyenne est réglée à 160 degrés Fahrenheit au moyen d'un système de chauffage à la vapeur. La charge d'un chariot est de 400 pains.

L'empois reste à l'étude sur les chariots jusqu'à ce que l'empois soit séché à fond. Alors on dirige les chariots vers le magasin où les paquets bleus sont mis en boîtes et les bronzes en barils après que l'empois a été bluté.

La fabrique que nous avons pris pour exemple travaillent 1,500 minots de maïs par jour produit 50,000 d'emplois.

Pour produire un empois de qualité supérieure, il faut d'abord que le travail soit fait avec une propreté irréprochable et que les ouvriers possèdent l'habileté nécessaire. Nous parlons surtout du travail à partir de la chambre des plans inclinés. En dehors de cela, le point le plus important est le bon état et le fonctionnement des tamis, car le plus petit défaut dans les toiles laisserait passer des impuretés qu'il serait quasi impossible d'enlever dans la suite. Il faut aussi exercer une grande surveillance sur le séchoir afin de maintenir la température dans ses justes limites.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur le côté économique de l'industrie qui fait l'objet de cette petite étude.

Un établissement tel que celui dont nous parlons demande un capital de \$200,000. Tous les déchets sont utilisés dans l'établissement même pour l'élevage et l'engraissement des animaux. En moyenne, là-bas, le maïs vaut de 30 à 40 cts. le minot. Chaque minot peut donner de 30 à 32 livres d'empois. Tous les frets de fabrication peuvent s'élever à un centin par livre. Dans ces conditions, abstraction faite de la valeur réalisée pour les déchets, la livre d'empois reviendrait à un peu plus de deux centins, et trois centins si le maïs valait le double, ce qui semblerait laisser une marge assez large pour les profits.

La Bourse et le Jeu

(De l'Economiste Français)

(Suite)

Mais est-il vrai que tous ceux qui participent aux opérations de bourse soient des spéculateurs ? Là est la question. M. Coste répond négativement. Suivant lui, les opérations de bourse à la hausse ou à la baisse sont généralement ou du moins très fréquemment engagées par de simples joueurs qui n'ont en vue qu'une simple différence à tou-

cher : ce sont des parieurs. Néanmoins, ces parieurs à la hausse ou à la baisse peuvent faire la contrepartie de ventes ou d'achats à terme parfaitement sérieux. Dans ce cas, ce sont les possesseurs de capitaux flottants ou les détenteurs de titres, qui, à la liquidation, en consentant des reports ou des dépôts aux joueurs, viennent donner après coup à leurs opérations le caractère positif d'une spéculation. En d'autres termes, ne peut être qualifié réellement de spéculateur que l'acheteur au comptant ou à terme qui a les capitaux suffisants pour prendre livraison des titres qu'il achète, ou le vendeur qui peut livrer les titres qu'il vend. Tout acheteur ou tout vendeur à découvert n'est qu'un joueur. Mais ce joueur, il faut le répéter, par la responsabilité qu'il assume de l'opération, par la garantie partielle qu'il présente, suffit à déterminer le concours temporaire des capitaux de report ou des titres de dépôt, et à former en permanence la contrepartie de toutes les ventes et achats fermes qui se proposent sur le marché.

M. Coste conclut en disant qu'à son avis il faut appeler *jeux* les opérations de bourse qui ne sont faites que pour être réglées par une différence, mais que ces *jeux* ont néanmoins leur utilité et remplissent une fonction économique.

M. Limousin envisage la question plus philosophiquement que les orateurs précédents. En théorie, le jeu ne lui inspire pas une répulsion absolue. Il ne voit dans cet exercice que l'emploi de certaines facultés et le développement beaucoup plus raisonné, qu'on ne le croit, de l'initiative individuelle.

Le jeu, dit-il, n'est pas toujours une opération de hasard, c'est souvent une opération qui demande, pour être apprise, de l'observation, du calcul et du raisonnement. Le joueur ne risque pas son argent à l'aveuglette, se fiant sur le dieu Hasard pour gagner au centuple l'argent qu'il a exposé. Dans toutes les maisons de jeux, on rencontre des personnes, qui longtemps à l'avance ont préparé leurs combinaisons, qui examinent les couleurs, les séries et les numéros sortis afin de mettre toutes les chances, c'est-à-dire toutes les probabilités de leur côté.

Le jeu aux courses est une opération raisonnée, car le joueur ne place son argent que sur un cheval qui a déjà couru, et dont il a calculé les chances. Là aussi, la loi de l'offre et de la demande intervient dans l'établissement de la cote.

Tout le monde joue, l'inventeur, l'armateur, l'industriel, le commerçant car tous espèrent réussir, tous établissent des probabilités. On a parlé de hasard. Mais en réalité qu'est-ce que le hasard ? C'est tantôt l'événement imprévu, le cas fortuit, tantôt l'événement probable. Dans les maisons de jeux, c'est la fille lancée, c'est l'état de l'atmosphère, et une foule d'autres circonstances physiques ; à la Bourse, c'est une bataille perdue, un sinistre quelconque (incendie, naufrage, accident de chemin de

fer). Donc, il n'est pas exact de définir le jeu, et le jeu seulement une opération de hasard. Mais il est évident que si on admet le jeu, il faut que les parties adverses aient les mêmes moyens de défense, on ne comprendrait pas un joueur très fort, luttant avec un adversaire de force inégale. Il y aurait là une condition d'inégalité, assimilable à une tricherie.

En résumé, il est difficile de comprendre l'horreur du jeu, le jeu étant d'abord un acte de liberté pure et simple, et le joueur se servant des mêmes moyens que le spéculateur ou le commerçant : observation, calcul, raisonnement.

Répondant à M. Ch. Limousin, M. Alfred Neymark dit qu'on ne peut qualifier de "tricheur" un spéculateur, un capitaliste, un banquier, qui, disposant de moyens d'information plus rapide, recevant des nouvelles télégraphiques avant telle ou telle autre personne, vend ou achète dans d'excellentes conditions. S'il en était ainsi, il faudrait prohiber les grandes opérations d'arbitrages sur valeurs internationales qui s'effectuent, sur toutes les places, par voie télégraphique. M. Alfred Neymark donne, sur ce sujet, des renseignements intéressants sur l'influence économique et financière exercée sur les affaires de bourse et les arbitrages, en particulier, par la rapidité plus grande des communications postales et télégraphiques, et tout récemment, par les communications "téléphoniques" : ces dernières plus promptes encore que le télégraphe, ont eu pour conséquence, sur certaines places, reliées par le téléphone, de "niveler les cours" et d'établir la parité entre les valeurs d'arbitrage, alors qu'antérieurement des différences de prix assez sensibles existaient entre ces mêmes titres. Ce qui pourrait être blâmable, ce serait qu'un banquier, un capitaliste ou un spéculateur pût accaparer à son profit le téléphone, le télégraphe, la poste et se rendre maître exclusif de moyens d'information rapide qui appartiennent à tout le monde, et dont tout le monde peut et doit profiter, en en payant le prix.

Il était réservé à M. Levasseur de placer le débat sur son véritable terrain. L'orateur ne s'effraie pas du mot "jeu" appliqué à certaines opérations. Ce mot n'implique pas une réprobation. Convient-il de l'appliquer aux opérations qui ont un caractère essentiellement aléatoire à cause de ce caractère, ou convient-il de ne pas l'appliquer parce que le jeu de bourse diffère du jeu de cartes ou de la roulette ? Question plutôt académique qu'économique. Ce qui importe, quelque nom qu'on donne à ces opérations, c'est que ceux qui s'y adonnent ne puissent pas se dérober aux conséquences de leurs actes et que leur responsabilité financière soit aussi complète pour des règlements de différences que pour des achats fermes.

M. Levasseur n'a demandé la parole que pour présenter une observation sur la différence qui existe entre les deux genres d'opération au point de vue économique. L'écono-